



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DRÔME

Affiliée à la Fédération Française et à la Ligue Rhône-Alpes du Sport
Automobile, à l'Office des Sports Valentinois
Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sports

38ème RALLYE DE LA DROME Paul FRIEDMAN et 17ème RALLYE VHC

Les 2 dernières semaines ont apporté leur lot de précisions et d'imprécisions nouvelles. En étudiant minutieusement les communiqués officiels des instances dont nous dépendons, c'est à dire publiques (gouvernementale et départementale) et sportives (FFSA) la cohérence ne saute pas aux yeux, tant il est vrai qu'il est difficile pour les personnes en charge d'appréhender la multiplicité des problèmes à résoudre sur le terrain.

Ainsi, la préfecture de la Drôme et la Fédération nous ont chacune accordé il y a quelques jours un visa pour le Rallye de la Drôme les 18 et 19 juillet. Des partenaires nous ont renouvelé leur confiance au cas où nous pourrions organiser. Les concurrents potentiels et les commissaires répondent présents mais sans garantie de pouvoir se déplacer librement. La ville de St Jean et les professionnels de l'hébergement sont tous prêts à nous accueillir ... s'ils en ont le droit. Le communiqué de la FFSA du 30 avril déclare qu'il va demander au ministère des sports la reprise des organisations circuit et route à partir du 1er août.

Alors que penser ? Que prévoir ?

Il se dégage néanmoins quelques idées fortes dont on peut essayer de tirer des conclusions.

La distanciation sociale va certainement durer encore longtemps, bien au delà des différentes dates annoncées d'un déconfinement progressif et aux règles variables géographiquement.

Ainsi les mesures prises pour toutes manifestations rassemblant un nombre de personnes important ont conduit à les annuler plus ou moins jusqu'à fin août. La reprise d'activité pour les professionnels de l'hôtellerie/restauration n'interviendra pas avant mi-juin et encore progressive et sous certaines conditions non encore connues. Enfin, les possibilités de circuler, sans motif impérieux, ont été fixées à 100 km sans indication de durée.

Le Conseil des Ministres du 2 mai a décrété une prolongation de l'état d'urgence sanitaire au 24 juillet. Cela induit que les mesures en cours peuvent à tout moment s'assouplir, mais aussi se durcir, sans vote et sans préavis, en fonction de l'évolution sanitaire. Il en résulte également que les structures et personnels médicaux resteront mobilisables à discrétion des pouvoirs publics sur les actions liées à la lutte contre la pandémie.

L'ASA Drôme a travaillé sur la préparation du Rallye de la Drôme et se retrouve techniquement prête mais avec trop de probabilités fortement négatives. A la croisée des chemins, elle ne peut prendre le moindre risque face aux restrictions sur la libre circulation des intervenants comme des concurrents, à l'incertitude sur les capacités d'accueil et à la possibilité que les pouvoirs publics retirent leur agrément au dernier moment (cela s'est vu dans d'autres circonstances).

Elle a va donc se résigner à reporter son épreuve à la saison 2021, soucieuse de ne pas embarquer ses adhérents dans un projet qui, malgré ses efforts reste bien trop aventureux.

Communiqué n°2